

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d' —)	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d' —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

En somme, la Chambre a fait deux grandes découvertes : d'abord celle de la liberté et ensuite la nécessité d'une autorité gouvernementale qui en assure partout le respect.

On n'a pas manqué de comparer la séance du 6 décembre à la nuit du 4 août ! Que de différences, pourtant !... Mais nous avons mieux à faire qu'à nous attarder à ces parallèles historiques.

Il y a eu comme une flambée d'enthousiasme civique et il faut essayer d'entretenir le foyer d'où elle est sortie. Sans trop d'illusions tout de même !... Car les hommes ne peuvent pas s'aimer toujours ! Il sont bien incapables de se maintenir longtemps en ces hautes régions blanches où ils sont élevés au-dessus de leurs haines et d'où le poids de leur égoïsme les fait vite retomber. De ce moment d'exaltation il faut faire sortir quelque chose qui reste. Quelque chose pour les temps normaux où chacun de nous est redevenu ce qu'il est et qui nous soit une protection contre l'excès de nos méchantetés...

— Désarmer les cœurs ?...
— Il faut savoir borner ses ambitions ! Si l'on réussit à désarmer les bras, ce sera, ma foi, très bien !

En somme, tous les partis de la Chambre se sont unis pour un trop court moment dans ce sentiment commun qu'entre citoyens du même pays, destinés à cohabiter dans la même maison, à voisiner sur le même palier et obligés de vivre coude à coude, l'existence n'est pas tenable s'ils ne renoncent pas aux procédés de violence. Il n'est pas question de les condamner à l'amitié perpétuelle, mais de les empêcher de se battre. L'accord parfait des pensées et des cœurs n'est ni possible, ni même désirable. Mais on peut s'accorder au moins sur ceci que la diversité des cerveaux n'implique pas de se haïr les uns les autres et qu'on peut soutenir son opinion sans brouiller de coups celui qui a une opinion différente.

L'organe de la C.G.T., le Peuple, a très exactement expliqué ce qui s'est passé à la Chambre : « Bref », écrit notre confrère, « pour tout exprimer « en une formule ramassée, on peut « dire que l'unité de la Cham- « bre s'est faite contre la guerre ci- « vile et contre les voies et moyens « qui mènent directement et fatale- « ment à la guerre civile. C'est ce « que la presse du soir a appelé va- « guement et même imprudemment « une réconciliation nationale. Il y a « eu simultanément, à la Chambre, « accord complet pour dire : « nous « ne devons pas régler nos querel- « les à coups de matraques et à coups « de mitrailleries ! »

C'est cela même ! Et il va de soi que cela ne supprime pas les « que- relles », puisque cela ne supprime pas et ne peut pas supprimer les diffé- rences d'opinions, mais cela vise à les maintenir sur le plan de la dis- cussion en les empêchant de dégé- nérer en bagarres sanglantes.

En somme, on a fait tout d'un coup à la Chambre une grande découverte. On y a découvert la liberté ! Cette vieille liberté que nous avons long- temps pratiquée dans notre pays, sans supposer que nous réalisions fa- cilement une chose si difficile !... Mais, depuis quelques années, de- puis que le fascisme et l'hitlérisme et le stalinisme se sont installés en Europe, depuis que nous vivons en France dans la crainte d'un sort sem- blable, depuis que nous nous sentons sous les menaces conjuguées des dictatures « rouge » ou « blanche », des dictatures de toutes les couleurs aussi haissables les unes que les autres, la pauvre liberté avait subi de rudes atteintes. Et c'est dans un bien triste état que la Chambre l'a retrou- vée !

Il ne s'agit que de la restaurer et cela presse, si nous en croyons l'appel qu'un homme peu suspect, le député Eugène Frot, faisait entendre à ses collègues quand il s'écriait, parlant des menaces de guerre civile : « Est-ce que cela va finir ? Nous som- mes à un moment redoutable, in- « quiétant, dont les lendemains peu- vent être tragiques. C'est l'heure où « nous devons garder le plus notre « sang-froid. Notre pays est parta-

gé en deux clans dressés l'un con- tre l'autre — il ne s'agit pas seu- lement de factions — dont les « partisans, malgré les excitations « individuelles, les maladroites dan- « gereuses de plume ou de paroles, « sont poussés beaucoup plus par la « crainte d'être victimes que par la « volonté d'attaquer les autres ! »
Oui, il faut que cela finisse ! Mais il serait vain d'espérer que cela fini- rait tout seul. Il serait naïf de compter — pour que ça finisse — sur la bonne volonté de chacun. Personne ne voudra commencer. Chacun crain- dra d'être dupe ! Chacun se méfiera de chacun. Comme l'a si bien dit M. Frot, on est poussé de part et d'autre beaucoup moins par la volonté d'attaquer les concurrents que par la crainte d'être leurs victimes.

Qui donc restaurera le respect des lois et ramènera tout le monde à cette pratique d'une discipline recon- nue et consentie sans laquelle, en République, il n'y a pas de vie socia- le possible ?

Eh ! bien, voilà une seconde décou- verte faite par la Chambre au cours de cette séance désormais fameuse où elle a reçu de si précieuses révéla- tions !... La Chambre s'est avisée que l'existence d'un gouvernement solide et fort pouvait avoir quelque utilité et rendre quelques services. Elle a eu subitement cette illumination que s'il y avait eu depuis quelques années plus de gouvernement chez nous, il y aurait eu moins de Li- gues...

Souhaitons que cette bonne idée ne lui passe pas trop tôt ! C'est le rôle, en effet, la mission essentielle et pri- mordiale du gouvernement d'empê- cher ces luttes fratricides. Il est même le seul en situation de l'accomplir et il n'y a pas d'autre moyen de désar- mer vraiment les Lignes que d'armer le pouvoir central.

En démocratie, un Etat fort n'est pas un gouvernement tyrannique puisqu'il n'emploie sa force légale qu'à imposer à tous le respect de la liberté.

Emile LAPORTE.
O-O-O
UN PETIT MOT D'ECRIT.

Le baiser arien

Dans certaines villes de Rhénanie, le gaz et l'électricité ont été coupés aux Juifs ; dans nombre de villes allemandes, les bibliothèques et les bains publics leur sont interdits. Près de Berlin, le tribunal des Echevins a condamné à un mois de prison un commerçant israélite qui, en auto, avait embrassé une jeune fille pure aryenne. Ce n'est pas d'ailleurs parce que le commerçant avait lâché le volant de sa voiture pour cette douce opération, imprudence qui aurait pu, à la rigueur, justifier une contraven- tion, mais c'est parce que le baiser d'un Juif à une Aryenne constitue une injure au peuple juif ou peuple allemand, que les magistrats ont infligé ces quatre se- maines de cachot. Il y a décidément des juges à Berlin.

Le pire, à mon sens, dans cette affaire, est peut-être moins cette folie furieu- se d'un tribunal que l'état d'esprit des gens qui guettaient, surveillaient, espion- naient le malheureux israélite, et qui ont couru le danger de la police après le baiser. Il y a là un véritable empoison- nement de l'esprit et du cœur. Nul doute en effet, que ces gens n'aient cru accomplir un acte de patriotisme, et rendre un grand service à leurs conci- toyens, à leurs frères de race, en mon- chardant la promenade en auto et l'em- brassement litigieux. Les haines de race ne naissent pas spontanément. Il est trop visible qu'on s'efforce de les faire surgir et de les développer en annihilant dans tout un peuple toute raison et toute hu- manité. Et si l'on songe qu'il est beau- coup plus facile de détruire que d'édi- fier, d'abattre la civilisation que de la former, qu'il a fallu le lent travail des siècles et le patient et héroïque effort de générations de penseurs, de philosophes, d'écrivains, d'apôtres, pour arriver à notre conception d'une certaine égalité des hommes, fondement du droit et des moeurs, on est épouvanté devant cette démolition méthodique et massive qui se poursuit outre Rhin à une vitesse accélérée, sans réactions visibles du peuple et même avec son appui.

Nous nous querellons ici pour des choses qui n'ont pas, si l'on y réfléchit, une bien grosse importance. Le mois de prison de Berlin pour un baiser fera rire, comme a fait rire l'interdiction aux Israélites d'avoir des bonnes de moins de 45 ans. Ainsi nous nous enflammons pour des bêtises et nous rions devant des monstruosités. Nous ne prenons pas garde que nos disputes nous empêchent

Informations

Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu en Corrèze une élection sénatoriale :
Inscrits, 705 ; votants, 705 ; suffrages exprimés 698 ; majorité absolue 350.
MM. Queuille, ancien ministre 500 voix élu ; Vazeille, communiste, 195 voix.

Il s'agissait de remplacer M. de Jouve- nel (aucun groupe) qui avait été élu au deuxième tour par 417 voix sur 704 ins- crits.

Le 20 octobre 1929, M. Henri de Jouve- nel (aucun groupe) avait été élu au deuxième tour par 417 voix sur 704 ins- crits.

Le règlement du conflit italo-éthiopien
Les conversations entre MM. Pierre Laval et sir Samuel Hoare se sont ter- minées dimanche, à 18 h. 15.

A l'issue des conversations sur le pro- jet de règlement du conflit italo-éthio- pien, M. Pierre Laval a fait à la presse la déclaration commune suivante :

« Animés du même esprit de concilia- tion, et dans le sentiment de l'amitié franco-britannique, nous avons, au cours de nos longs entretiens, recherché une formule qui pourrait servir de base à un règlement amical du conflit italo-éthio- pien. »

« Il ne saurait être question, quant à présent, de rendre publique ces formu- les. Le gouvernement britannique n'en est pas encore informé, et une fois re- çue son adhésion, il conviendrait de les réserver à l'appréciation des gouverne- ments intéressés et à la décision de la S.D.N. »

« Nous avons travaillé avec le même souci d'assurer le plus rapidement pos- sible une solution pacifique et honora- ble. Nous sommes l'un et l'autre satis- faits du résultat auquel nous sommes ar- rivés. »

M. Bracke prend sa retraite politique
M. Bracke, député socialiste du Nord, va prendre sa retraite politique. Il fait annoncer, en effet, sa décision de ne pas se présenter aux élections législatives prochaines invoquant à l'appui de sa décision ses 74 ans et la nécessité d'achever, au terme de sa carrière d'hy- giéniste des travaux qui lui sont chers.

M. Bracke restera, toutefois, membre du parti socialiste et conseiller munici- pal de Lille.

En Allemagne

Le « Sunday Referee » se dit en me- sure de déclarer que le bruit court dans les milieux diplomatiques de Londres et Paris, que le prince Frédéric de Prusse, fils de l'ancien kronprinz pourrait bien monter sur le trône allemand.

Selon ce journal dominical, à qui nous laissons l'entière responsabilité de cette information, le Führer chancelier se montrerait en faveur d'une restauration monarchique en Allemagne, le retour à la monarchie étant, à son avis, suscep- tible de consolider la situation inté- rieure du Reich tout en favorisant son prestige international, afin de permettre à l'Allemagne d'obtenir à l'étranger les crédits dont elle a besoin.

Le conflit italo-éthiopien

Un communiqué officiel éthiopien, pu- blié dimanche après-midi, précise que pas moins de 21 avions ont pris part au bombardement aérien de Dessié et qu'étant donné le fait qu'un certain nombre de personnes sont encore ense- velies, il n'est pas possible de fixer même approximativement le nombre des victimes parmi la population civile.

Le communiqué ajoute qu'en rentrant à leur base les avions italiens laissent tomber un certain nombre de bombes sur des villages éthiopiens isolés.

Un camp bombardé

Une escadrille de quatre avions a sur- volé Dessié et a constaté un éparille- ment de soldats et la disparition de tentes à la suite du bombardement du 6. Elle a bombardé un autre camp, situé au nord de Dessié.

En Grèce

La légation de Grèce à Sofia a reçu l'autorisation de délivrer des passe-ports aux officiers grecs réfugiés en Bulgarie, après l'échec de la révolution de mars dernier.

Ce matin, venant de Plovdiv, où ils séjournaient depuis plusieurs mois, 22 officiers parmi lesquels se trouve le gé- néral Kamenos sont arrivés à Sofia. Ils repartiront dans deux jours pour retour- ner en Grèce.

En vertu du décret royal, les annu- tiés recevront, outre leurs biens, meu- bles et immeubles, les revenus de leur fortune depuis le 1^{er} mars, déduction faite de 15 0/0 pour l'entretien des im- meubles.

Il donner l'attention qu'il faudrait à cet effrayant écroulement qui se produit tout près de nous, à nos portes, et dont nous sentirions, on peut en avoir la cer- titude absolue, tôt ou tard les effets.

Drame de la montagne en Arménie

Un drame de la montagne s'est dérou- lé ces jours derniers en Arménie, dans les monts Alagnez, ayant une altitude de 4.095 mètres. Au cours d'une ascension, dix alpinistes eurent les pieds et les mains gelés et restèrent sept jours perdus dans la montagne. Deux d'entre eux moururent.

Une expédition de secours a pu sau- ver en plusieurs fois les autres alpinis- tes, mais trois d'entre eux ont dû être amputés des bras et des jambes.

Les troubles du Caire

Une violente bagarre a mis aux pri- ses étudiants et policiers. Les manifestants, parmi lesquels les élèves de l'Ecole Polytechnique du Caire, réussirent à se rendre maîtres du pont tournant sur le Nil.

Is l'ouvrirent et donnèrent l'assaut aux forces de la police aux cris : « A bas l'Angleterre ! »

Un officier britannique a été blessé.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de M. Georges Lacour-Gayet, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole supérieure de la mari- ne, professeur honoraire à l'Ecole Poly- technique, décédé à l'âge de 79 ans.

— Le père du petit Claude Malmécq a donné aux inspecteurs qui ont retrou- vés le bambin, la rançon réclamée par les ravisseurs.

— M. Gayman, communiste, a été élu, dimanche conseiller municipal du quar- tier Ste-Marguerite (11^e arrondissement), de Paris par 4.500 voix contre M. Hat- ton (Alliance démocratique), qui a obtenu 3.723 voix.

— Une plaque commémorative rappel- lant le séjour et la mort à Paris, en 1910, de Bornstjerne-Bjornson, le grand poète et dramaturge norvégien, a été inaugurée, dimanche matin, à 11 heures, sur de Rivoli.

— Un accident de chemin de fer s'est produit à la gare de Frattamaggiore, près de Naples. Il y a 4 morts, 50 blessés.

Une note officielle fait savoir que les arrachages volontaires de vignes ef- fectués jusqu'en Tunisie, en vertu de la loi du 12 juillet 1934, ont atteint une superficie de 5.000 hectares, ce qui re- présente le 10 0/0 du vignoble tunisien.

NOS ÉCHOS

Ressemblance.

Marius meurt.
Il laisse toute sa fortune à Olive et à Mme Olive, qui sont bien touchés et re- connaissants.

Aussi appellent-ils un peintre et ils lui commandent un beau portrait en pied de Marius pour le mettre dans le salon, entre la photo de la famille et la gravure de l'oncle Titin.

— Bien, dit le peintre. Donnez-moi une photo de M. Marius, et je fais le portrait.

— Une photo ! Mais c'est qu'on n'en a pas, péchère ! Oh ! Vous pouvez bien le faire, ce portrait, on va vous dire : il était brun avec une belle moustache et de bons yeux bien braves et une figure bien ronde, etc.

— Le peintre part et, au bout de quinze jours, il leur écrit que le tableau est prêt.

— Done, Olive et Madame se mettent en route et arrivent chez l'artiste qui, content de son chef-d'œuvre, soulève la toile qui couvre le portrait.

— Alors, Mme Olive éclate en sanglots et, à travers ses larmes et son mouchoir, s'écrie :
— Oh ! Olive, ce pauvre Marius, comme il a bien changé !

Une histoire de palais.

Un jeune maître du barreau, bien connu pour la réclame tapageuse qu'il fait autour de son nom, reçut l'autre jour la visite d'un délinquant qui venait lui de- mander d'assurer sa défense.

— C'est entendu, lui dit l'avocat, mais vous seriez gentil de me verser tout de suite, en attendant mes honoraires, une petite provision.

— Pas possible, je n'ai pas un sou.
— Pourtant, je vais faire des frais et je ne suis pas en mesure d'avoir des dé- couverts en ce moment. Voyons, vous pouvez bien faire argent de quelque chose... Qu'est-ce que vous possédez dont vous pourriez vous défaire facile- ment ?

— J'ai bien une 18 CV, d'une marque connue, du dernier salon...
— Mais ça ira... ça ira très bien. Maintenant, voyons, pourquoi êtes-vous poursuivi ?

Brodequins sur mesure.

C'était l'autre soir, à l'Odéon, pendant la répétition générale de « Gilles de Rais ». Le tableau de la « question » infligé par les inquisiteurs du lieu à la sor- cière de la pièce inspira à Tristan Ber-

LES CONTEURS DE CHEZ NOUS...

L'homme et le bœuf

L'homme, c'est Alduit de Garrigoux. Le bœuf, c'est « Rouge ». On a surnommé Alduit : « Le Ragne » parce qu'il a la voix éraillée, et le bœuf : « Rouge » parce qu'il a le poil cramoisi.

Le Ragne est descendu de Garrigoux pour se rendre à la foire de Prayssac. Il veut y acheter un bœuf. Ce Ragne est, dit-on, un homme qui « se croit ». Autrefois, pour faire voir comme il sautait haut et loin, il se cassa une jambe. Il n'en est pas moins resté fier, et aujourd'hui il est plus fier que d'habitude, car il sait exactement pourquoi il est fier. Il porte dans ses poches huit cents francs. Il va, tout à l'heure, acheter un bœuf, son premier bœuf, et la veste sur l'épaule, le chapeau en au- réole sombre, il dévale, d'un pas bal- laucourt et pesant, la rigole à pic du sentier montagnard, du vieux sentier qui n'a plus que la terre et les rocs.

Il fait bon. Il fait chaud. Sur la route, des brebis trottent menu sous une couverture de laine rousse et brune qui moutonne. Des troupeaux de chèvres trottent noir. Des carrioles courent, essouffées, dansant sur des ressorts qui piaulent comme des oiseaux. Des femmes en madras voyants et à hanches énormes caquetent en marchant. Des enfants gam- badent. Des garçons chantent. Des filles rient aux éclats et, tout à coup rien... Le paysage a disparu. C'est le brouillard. Une auto a passé.

Le Ragne rencontre des connais- sances. Il demande : « Vous allez faire emplette ? » afin qu'on lui ré- pondre : « Et vous ? » Alors, négli- gemment, mais comme une chose réso- lue, il dit : « Je veux acheter un vœuf ».

La foire est déchainée. Dans les rues et sur les places, c'est la ruée, le couloir, les rires, les jurons, les paillements, les gloussements, les bê- lements, les hennissements, les cris des marchands : « Cravates ! De jo- lies cravates ! Des poules ! Des canards ! Des Pizons ! » On se compte de la monnaie de main à main. Des femmes accroupies ont des sous entre leurs dents. On se bouscule de- vant des écroulements de chaussu- res, des flottements d'étoffes multi- colores, des pyramides de porcelaines qui tournent en crépitant, du gibier mort qui saigne sur le sol, tandis qu'un charlatan, frappant à tour de bras sur un squelette en carton, ful- mine, avec l'accent de l'Auvergne, contre les « jimpuretés de la vie et les biches du change ».

Le Ragne dédaigne cela. Tout droit, il va vers le foirail aux bœufs. Ils couvrent toute la place. Le côté à côté des grandes échines en fait comme un golfe de mer rouge, dont les vagues changeantes du rose pâle au pourpre en passant par l'écarlate, le ponceau et le fauve acajou frisson- nent et ondulent. Les silhouettes se détachent. Les cornes se contournent et pointent. Les muflés s'allongent. Les flanes filent. Les queues battent les flanes et gillent les marchands à longue blouse noire, la canne nouée au poignet, qui, la main sur les crou- pes, font valoir.

Tout de suite, Le Ragne a distin- gué Rouge. Il appartient à Gondou- bert de Parnac. Il le trouve le plus beau de tous. Il le veut. Aussi feint-il de ne pas le voir. Du bout des lèvres,

en passant, il en offre un prix déri- soire. Mais Gondoubert a compris, il se contente de répondre par un coup de coude gouailleur et Le Ragne ayant payé sept cent cinquante francs, Rouge est à lui.

Ça y est, il a un hôte nouveau, le compagnon de son travail. Il va fal- loir faire connaissance et, d'un ton un peu gêné, mais tout de même, en- gageant, il lui dit : « Allons, Rouge, il faut partir. »

Gondoubert frappe sur le dos de la bête. Il prononce : « Adieu Rouge », et il regarde s'éloigner l'acheteur qui marche, orgueilleux, à côté du bœuf. Le Ragne prend par le plus long, fait au pas le tour de la ville et recherche les agglomérations pour crier gare et qu'on s'écarte avec des coups d'yeux admiratifs sur Rouge.

L'homme et le bœuf ont dépassé les dernières maisons. Les rentrants se font rares. Des dames qui se promènent ont fermé leurs ombrelles, mais Le Ragne sourit et dit : « Ayez pas peur... »

Cependant, un peu de malaise lui vient. Il ne se sent pas à la hauteur. Tout à fait, de son camarade. Les Gon- doubert demeurent sur la route dé- partementale et il va falloir prendre un bien humble sentier pour monter à Garrigoux ! Le Ragne éprouve de l'embaras à dire au bœuf qu'il va fal- loir quitter la route.

Il cherche un biais : « Aie pas crainte, va, Rouge, on va la quitter cette sale route ! Par ici, Rouge ! Par ici, qu'il y a plus d'ombre ! »

L'indifférence de Rouge l'humilie. A peine a-t-il osé le tutoyer. Mais il réagit et, comme ils sont maintenant seuls, il commence à lui parler avec autorité : « Allons don, Rouge ! Tu vas pas faire le feignant, je pense ? C'est t'as qu'il y a à travailler chez nous ! C'est un bien ! C'est ce qu'on peut appeler une propriété ! C'est pas un malheureux petit morceau de ter- re comme chez Gondoubert ! »

Rouge regarde à droite, à gauche, et la bave coule de ses lèvres dégoû- tées. Le Ragne sent le mépris : « Ah ! ça, dis don, tu penses peut-être que tu vas chez des rien du tout ? Eh ; bien, mille Dieux, tu vas voir ! Tu vas voir quand il te le faudra labourer tout ça ! Tu vas voir si tu feras l'imbécile ! C'est au moins quinze fois plus conséquent que là où tu étais et tu verras la grange ! Tu la verras ! Elle est au moins quatre fois plus grande que chez les Gondou- bert ! »

Le vallon s'entaille plus profond. La nuit s'y laisse tomber en douceur et on dirait que là-haut, au bout de la montée, Rouge, de la pointe de ses cornes, allume les étoiles.

L'homme et le bœuf sont arrivés. La femme descend l'escalier, entour- rant de la main la flamme de la bou- gie. Elle admire la bête, qui est bien brave, dit-elle.

Alors, avec un geste d'orgueil, Le Ragne ouvre à deux battants la porte de l'immense grange.

D'un pas balourd, butant aux bos- ses du sol, Rouge entre et, du pre- mier regard, il constate que c'est... immensément plus petit, plus sale et plus puant que chez les Gondoubert, où c'était déjà si petit, si sale et si puant !...
Gustave GUICHES.

de conduite entre deux femmes d'un rang également élevé ; elle répondit in- génument : « Ces jeunes gens de- viennent vieux avec moi. »

Réserve.

L'éditeur Arthème Fayard disait, l'autre jour, chez Mme B... du D... :
— De mon temps, les femmes taisaient leurs amants. Aujourd'hui, elles s'en font gloire !
— Heureusement ! fit spirituellement Mme Marie-Louise Pailleron, il en reste quelques-unes de modestes !

Album.

Une petite fille présentait un album à Mark Twain. Il y inscrivait cette pensée moqueuse :
« La vérité est notre bien le plus pré- cieux. Soyez-en économe ! »

LE LISIÈRE.

Chronique du Lot

Pour la Maison du Peyrat

Le Journal vient de poser devant l'opinion publique le problème de la lutte contre la mortalité infantile, en engageant une campagne en faveur des donneuses de lait (allaitement au sein).

Trois menaces planent sur la vie de l'enfant : la mortalité maternelle, la mortalité-natalité et la mortalité précoce.

Les Maternités ont pour rôle de lutter contre la mortalité maternelle et la mortalité-natalité.

Les Maternités sont des établissements destinés à assurer aux femmes un accouchement normal et sans risque. On doit y avoir recours chaque fois que, pour un motif quelconque : insalubrité, surpeuplement, isolement, le logement de la malade ne permet pas de pratiquer l'accouchement à domicile.

Les Maternités doivent être complétées par l'organisation d'une consultation prénatale, si l'on veut vraiment éviter des décès de mères et des naissances d'enfants morts-nés.

Les Maisons maternelles s'attachent plus spécialement à la mortalité précoce. Leur but est de fournir à la femme, au besoin avant, mais surtout après l'accouchement, l'abri qui lui manque, les soins qu'elle ne pourrait seule, donner à son nourrisson.

La tâche principale des Maisons maternelles est d'assurer — chaque fois que la chose est possible — l'allaitement de l'enfant par sa mère. Cet allaitement, ainsi que les soins qui sont indispensables au bébé, au cours de sa première année d'existence, constituent une tâche très délicate — qui est toute la puériculture — et qui ne peut être accomplie par la mère sans que des conseils lui soient donnés, sans que son action soit à chaque moment dirigée.

L'élevage d'un enfant est une science qu'il faut apprendre aux mères. C'est le but de la Maison maternelle.

Le séjour des femmes dans ces établissements est très variable, mais, pour certaines d'entre elles il peut atteindre dix mois ou un an après l'accouchement. Et cette durée de séjour constitue sans doute la difficulté essentielle que rencontrent les institutions qui désirent créer ou faire fonctionner un organisme de cette nature. Il n'est pas, en effet, dans notre législation, de texte qui permette d'assurer pendant aussi longtemps, l'hospitalisation d'une accouchée. Aussi les Maisons maternelles ne peuvent-elles compter sur le remboursement d'un prix de journée par les collectivités. Elles doivent chercher ailleurs les ressources nécessaires à leur fonctionnement. Ces établissements, si utiles, ont donc le défaut de coûter cher.

Une autre difficulté réside dans la nécessité d'assurer aux hospitalisées une occupation, un travail quelconque pendant tout le temps où l'enfant n'a aucunement besoin de leur intervention. Faute d'une organisation spéciale, ouvrir ou autre, les Maisons maternelles où une femme n'a d'autre raison d'être admise que d'apprendre à nourrir ou à soigner son enfant, risqueraient de devenir des écoles d'oisiveté.

Mais dans ces Maisons maternelles, comme dans les Maternités, il a paru indispensable de prévoir un service secret. Les femmes peuvent y être admises sans avoir à justifier de leur identité. Ces Maternités secrètes sont de nature à éviter de nombreux avortements et à sauver beaucoup de jeunes existences.

La Maternité de l'Hôpital de Cahors et la Maison maternelle du Peyrat sont appelées à rendre les plus grands services dans la protection des mères et des enfants.

On ne saurait trop faire appel à la générosité et à la bienfaisance privée pour assurer le fonctionnement de tels établissements.

La population de Cahors aura à cœur de répondre à l'appel fait à sa générosité par l'envoi de dons en argent et en nature, et par sa collaboration active à la Kermesse organisée pour le 29 décembre 1935. — Paul GARNAL, Ordonnateur des Hospices de Cahors, Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

COUR D'ASSISES DU LOT

La quatrième session des assises du Lot s'ouvrira à Cahors le lundi 16 décembre 1935.

Lundi 16, à 13 heures : Affaire Léontine Vayssouse, de Bétaille, inculpée d'abandon d'un nouveau-né dans un lieu solitaire, abandon qui a occasionné la mort.

Ministère public : M. Oriel, procureur de la République.

M. Desbiron, du barreau de Gourdon, soutiendra la défense.

Mardi 17, à 9 heures. Affaire Eliacin Lacombe, de Cassagnes, inculpé d'homicide sur la personne de son épouse.

Ministère : M. Granier, substitut. Défenseur, M. de Valon, du barreau de Cahors.

Mercredi 18, à 9 heures : Affaire De Ba, le nègre qui assassina Mme Descamp, à Castelnaud-Montrater.

Ministère public : M. Raynal, substitut. Défenseur : M. de Valon.

Société des Etudes du Lot

Séance du 2 décembre 1935
Présidence de M. Irague.

Présents : MM. Bessières, Jean Brunet, J. Calmon, D. Fourgous, Ed. Gauthier, Iches, Jauffret, Lassaux, Labat, Lucie, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonnières.

Excusés : MM. Peyt, Nicolaï, Vialard. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : 1° comme membre résident, de M. Conduché ; 2° comme membre correspondant, de M. Destreil.

Présentations : comme membres correspondants, de M. Pierre Dols, ancien professeur au Lycée français d'Addis-Abeba, Tour-de-Faure (Lot), par MM. Lucie et Irague ; de M. Joseph Delmas, maire de St-Cirq-Lapopie (Lot), par MM. Lucie et J. Calmon.

Dons : de M. Moulinier « Tsinibiho Fabairo » ; de M. Mage, conseiller à la Cour d'Appel de Douai, « Les Biographies médicales : Gabriel Andral (1797-1876) » ; de M. Pierre Astruc (octobre 1935) ; — de M. Raymond Coly « Chants du Quercy : Rayons du Prisme ».

La Société remercie les donateurs. M. le Président fait part du décès de M. Capmeil, pharmacien à St-Céré, et adresse à sa famille les condoléances émues de la Compagnie.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale : 1° qu'un diplôme d'honneur vient d'être décerné par l'Académie des Vieux-Florans de Nice à notre confrère M. Jean Vanel pour une de ses poésies intitulée « A un ami » ;

2° un article accompagné d'un plan sur « la dramatique exploration de l'igue de Toulze près de Cahors, par M. de Lavarur » (Courrier du Centre, 16 novembre) ;

3° un C.R. sur « La Recherche des Eaux et des Gouffres en Quercy » (Journal du Lot, 1er décembre).

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture de trois notes de M. Bayaud, l'une sur « le colonel Tridoulat, arrêté au second retour des Bourbons pour menées bonapartistes à Albi, où il avait pris sa retraite et qui fut envoyé en surveillance dans le Lot, à Cahors, en 1816 » ;

la seconde sur M. Serres Colombar, « Ex-procureur impérial à Albi, qui fut mis également en surveillance à Cahors pendant les Cent-Jours » ;

la troisième note est le résumé d'un article du Temps, de l'année 1884, signalant dans le Catalogue d'autographes d'un amateur anglais, Alfred Morison, publié en 1883, une précieuse collection de lettres du duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, le futur Charles X, où le duc estime comme pas convenable la présence à Cahors, comme sous-préfet de M. de Lussan, ancien prêtre marié (Lettre du 12 décembre 1815).

M. le chanoine Sol lit un nouveau chapitre de sa biographie sur St Géry, dans lequel il est question de l'activité commerciale de Cahors. St Géry fut, en effet, comte de Cahors. St Géry fit, en effet, construire un palais épiscopal sur l'emplacement actuel de la rue Maréchal-Foch, face au jardin de la Cathédrale ; fit élever un couvent et une église à St Amans, sur l'emplacement du magasin des tabacs ; fit construire une église dédiée à Notre-Dame, laquelle fut appelée au XIIe siècle la Dorée (la Daurade) ; et fit bâtir une église dans sa « villa » de campagne à Mercuès ; sur les pentes voisines prospérait une vignette dont son ami, l'évêque de Verdun, appréciait particulièrement le vin auquel il donnait le nom de « Falerne ».

M. Lucie signale un article intitulé « Une féministe d'avant-garde : Olympe de Gouges (1748-1793) ». Cet article, signé H. du Plessix, est emprunté par M. Emile Delmas à la revue féministe « Le devoir des femmes », du 15 octobre. M. Delmas cite cet article comme intéressant le Lot, puisque Olympe de Gouges était, dit-on, la fille de Lefranc de Pompiignan (Courrier du Centre, 30 octobre).

M. le Président donne lecture d'une lettre du Ministre du Commerce le désignant comme membre du Comité provisoire de l'Exposition internationale de Paris, 1937, pour le département du Lot, Région n° 6.

Le même signale dans le « Gay Saber » un passage relatif à la dernière réunion du « Grel Carlinol ».

Enfin M. Irague rend compte d'un rapport de M. Bougault à la Faculté de Médecine relatif à la question du pain.

LES TRUFFES

A la foire de Lauzès, les truffes ont été vendues, 20 francs le 1/2 kilo. A la foire de Souillac, elles ont valu de 40 à 45 fr. le kilo.

A Gramat, le cours était de 20 à 25 francs le 1/2 kilo.

Retrait de permis de conduire
Par arrêté en date du 29 novembre 1935, M. le Préfet du Lot, après avis de la Commission consultative, a prononcé les suspensions ou retrais de permis de conduire ci-après : 1 suspension pour une durée de 1 mois ; 1 suspension pour une durée de 2 mois ; 1 retrait pour une durée de 1 an ; 1 retrait pour une durée de 2 ans ; 1 interdiction d'obtenir un permis avant 3 ans.

Cour d'appel d'Agen
En avril 1935, le tribunal correctionnel de Cahors condamna, pour vol le nommé Vacher, à 1 an de prison, sa femme à 6 mois et le nommé Antraygues, à 6 mois, mais leur accorda le sursis.

Sur appel du ministère public, la Cour d'appel d'Agen a condamné Vacher à 6 mois de prison, Antraygues à 4 mois, sans sursis. La femme Vacher a été condamnée à 4 mois, mais avec sursis.

Un de moins !
M. Cubaynes, de Ventailac, a abattu un renard femelle. Tous les ans, M. Cubaynes détruit environ une demi-douzaine de ces animaux malfaisants.

RECLAMATIONS EXAUCÉES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Dans sa séance du 30 octobre dernier, à la suite d'un rapport présenté par M. Chansard, la Chambre de commerce du Lot avait adopté et transmis à M. le Ministre des Travaux publics et à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie un vœu pour s'opposer à la demande formulée par les grands réseaux de chemins de fer pour la réduction à un an de la prescription des actions en détaxe.

Par lettre en date du 28 novembre 1935, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie informe le Président de la Chambre de Commerce que, d'accord avec M. le Ministre des Travaux publics, il avait fixé à deux ans le délai de prescription des actions en détaxe.

Dans la même séance, à la suite d'un rapport de M. Mayaudon, la Chambre de Commerce du Lot, s'associant à la protestation de la Chambre de Commerce de Bordeaux, avait demandé à M. le Ministre des Travaux publics de s'opposer à la proposition des grands réseaux de chemins de fer tendant à l'homologation d'un tarif spécial P.V. pour le transport des aciers ou fers laminés destinés à des constructions pour le compte des Ministères de l'Air, de la Guerre ou de la Marine.

Par lettre en date du 20 novembre dernier, M. le Président de la Chambre de Commerce de Bordeaux fait connaître que la Commission permanente du Conseil supérieur des chemins de fer, dans sa séance du 13 novembre 1935, a décidé de ne pas adopter la proposition des réseaux comme étant contraire à l'intérêt bien compris de l'économie nationale. [Communiqué]

POUR LES ANCIENS DU 3^e BATAILLON DU 130^e R.I.T.
M. René Besse, député de Cahors, a reçu de M. le Ministre des Pensions, la lettre suivante qui intéresse les anciens combattants du 3^e Bataillon du 130^e R.I.T. décédés avant d'avoir pu faire valoir leurs droits à la carte du combattant.

« Mon cher député et ami,
« Par lettre du 30 septembre 1935, adressée à M. le Directeur de l'Office National du Combattant qui me l'a transmise, tu as bien voulu me signaler que des anciens combattants ayant appartenu au 3^e Bataillon du 130^e R.I.T. (unité qui n'avait pas été considérée primitivement comme combattante), sont décédés avant d'avoir pu faire valoir leurs droits à la carte du combattant.

« Tu me demandes de bien vouloir te faire connaître comment les héritiers de ces combattants pourraient être admis à demander le paiement de la retraite du combattant due au décès.

« J'ai l'honneur de t'informer que la question ci-dessus va faire l'objet de pourparlers avec l'Office National du Combattant et le Département des Finances.

« Je ne manquerai pas de te tenir au courant de la décision qui interviendra. — Bien cordialement à toi. — Le Ministre des Pensions : Signé : MATHOU.

Pour le rétablissement de 2 écoles.
M. Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique, vient de faire connaître à M. de Monzie qu'il a décidé de rétablir les deux écoles spéciales de garçons et de filles de la commune de Boissières, fusionnées depuis plusieurs années en une école mixte à classe unique.

Compatriotes
Notre distingué compatriote et ami, M. Henry Puget, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé membre du Comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne. Nous adressons à M. Henry Puget nos bien vives félicitations.

Notre jeune compatriote, Mlle Georgette Courréjon, vient d'être définitivement reçue au certificat d'histoire moderne et contemporaine, devant la Faculté des Lettres de Paris. Nos félicitations à la jeune lauréate qui est de Figeac.

Magistrature
Notre excellent compatriote, M. Born, juge au tribunal de première instance de Limoges, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Limoges.

Nous adressons nos bien vives et amicales félicitations à M. Born, ancien avocat du barreau de Figeac.

Un veinar
M. Vayssières, entrepreneur de menuiserie, à St-Céré, a gagné un lot de 10.000 fr. à la Loterie nationale.

PALAIS des FÊTES
MERCREDI 11, JEUDI 12, SAMEDI 14
DIMANCHE 15 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)
UN GRAND FILM
Constant REMY, Lucien BAROUX
Henri ROLLAN, Madeleine OZERAY
DANS

Les mystères de Paris
d'après le célèbre roman d'Enguène Sue
Le Palais des Fêtes a pu s'assurer le passage d'un des films les plus curieux et peut-être aussi des plus discutés. Il s'agit en effet des Mystères de Paris et de l'opportunité de transporter à l'écran les plus grands succès de notre littérature.

Les Mystères de Paris nous promène à travers divers de milieux aussi pittoresques que divers. Le triste et magnifique roman de Fleur de Marie ne nous entraîne-t-il pas, en effet, de la brillante cour de Géroldstein aux bas-fonds de la Cité, en passant par la prison des filles perdues de Saint-Lazare. Des haillons, des robes de cour, des grisettes... du drame et de la comédie comique... Les Mystères de Paris forment réellement un magnifique spectacle.

CAHORS

Attention !

Oui, attention ! Chaque année, en cette période de Noël et du Jour de l'An où les foires sont très importantes, également, par une pègre spéciale qui ne fait qu'un travail : dévaliser les voisins.

Ces agresseurs opèrent principalement dans le Tarn-et-Garonne, dans la Corrèze et dans le Lot. Il est donc prudent de mettre en garde les marchands et surtout les acheteurs, notamment en cette période de marchés aux oies et canards où les acheteurs ont le gousset bien garni.

Certes, l'habileté des filous est grande, au point qu'il est rare qu'on en arrête plusieurs sur le même foirail. Toutefois, à Brive, la police a réussi, ces jours derniers, à procéder à deux arrestations. Mais, hélas ! combien restent libres, impunis !

Ces malfaiteurs se glissent dans la foule, surveillent les personnes qui semblent avoir le portefeuille bien garni, et profitant d'une bouffolade qu'ils provoquent eux-mêmes, ils coupent avec un rasoir la poche du veston du propriétaire. Le portefeuille tombe, le filou le ramasse et s'enfuit.

La victime ne s'aperçoit du vol qu'un peu plus tard : mais le filou est loin. C'est ainsi qu'opèrent les agresseurs. Hélas ! nombreuses sont leurs victimes. Tout récemment, on signalait des vols de ce genre aux foires de Causade, de Lalbenque, à Figeac, Et, aussi que nous l'avons dit, aucune arrestation n'a été opérée.

C'est donc aux intéressés à prendre leurs précautions, eux-mêmes : c'est plus prudent, plus certain. Voici les foires de Noël et du jour de l'An qui sont, dans notre région, d'une importance exceptionnelle. Que les visiteurs, les propriétaires se méfient. Attention !

L. B.

LE TEMPS !
Serait-ce vrai ? Le beau temps est-il revenu ? Dans tous les cas, après les affreuses journées de la semaine dernière, voici que mardi, dès la première heure, le soleil s'est montré, que le ciel avait repris sa belle couleur bleue.

Il serait bien nécessaire que l'on puisse profiter de quelques beaux jours et que les travaux des champs puissent être exécutés, car, par endroits, en raison des inondations, l'arrachage des pommes de terre n'a pas pu avoir lieu.

Hygiène
Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de Mlle Lucienne Daudé, employée de bureau à l'imprimerie du « Journal du Lot », avec M. Albert Combarieu, instituteur intérimaire.

Nous adressons aux futurs et sympathiques époux nos bien sincères vœux de bonheur.

Distinction honorifique
Le ministre de la guerre vient de décerner, pour soins gratuits donnés aux gendarmes et à leur famille, la médaille de vermeil à MM. les docteurs Daynard, de Lalbenque ; Jar-del, de Lauzès et Cambornac, de Salviac.

La médaille de bronze a été décernée à M. le docteur Fombeur-Buelli, de Montcuq. Nos félicitations.

Armée de réserve
M. Rouchette, du bureau de recrutement de Cahors, est nommé sous-lieutenant de réserve et affecté à l'école militaire de l'infanterie et des chars de combat.

Médaille Militaire
La médaille militaire est décernée à M. Campagne, caporal du 9^e d'infanterie (ancien régiment de Cahors). « Caporal courageux. A été très grièvement blessé, le 26 septembre 1916, à la côte du Poivre. »

A M. Roussille, soldat au 9^e d'infanterie. « Soldat courageux et dévoué. A été très grièvement blessé le 26 décembre 1917, au bois des Caurières. »

Vol d'oies
M. Landrevie, propriétaire à la Serre (commune de St-Aureil), a porté plainte pour vol de deux oies commises dans sa ferme. M. Ginibre, propriétaire, dit avoir vu une personne arrivée en auto qui les emportait. L'auto partit dans la direction de Moissac. Mme Latour dit que dans cette auto se trouvait une jeune femme.

Quant à MM. Molinié et Piboul, ils donnent un signalement du conducteur de l'auto, et un garagiste de Causade a relevé le numéro de l'auto. On espère retrouver les voleurs d'oies.

Avis aux entrepreneurs de transports en commun par automobiles
Aux termes de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 1935, les entrepreneurs effectuant un service public de transports en commun par automobiles sont tenus de présenter leurs véhicules au service des Mines, tous les 6 mois, pour contrôle de l'Etat général et de l'entretien.

Le Préfet du Lot invite les entrepreneurs dont les véhicules n'ont pas encore été visités par le service des Mines pendant le 2^e semestre 1935 à présenter d'urgence ces véhicules.

Les entrepreneurs devront s'adresser, soit directement aux Ingénieurs experts délégués, soit aux bureaux de l'ingénieur en Chef des Mines, 52, rue d'Alsace, à Toulouse (Téléphone 206.94).

Après le 1^{er} janvier 1936, la carte violette sera retirée à tout véhicule qui n'aura pas fait l'objet de la visite réglementaire entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1935.

ELECTIONS CONSULAIRES

Voici les résultats des élections consulaires qui ont eu lieu dimanche à Cahors :

Chambre de commerce : MM. Nicolaï, 117 voix ; Lavergne, 117 voix ; Mayaudon, 116 voix ; Niederlander, 118 voix.

Tribunal de commerce : MM. Pautert, président, 115 voix ; Gagnayre, juge titulaire, 117 voix ; Alibert, juge suppléant, 117 voix.

Ecole de santé militaire
Notre compatriote, M. Charles Teil, élève de l'Ecole de santé militaire de Marseille, vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat dont le sujet était : « Contribution à l'étude des Ostéoporoses post-traumatiques ».

Nos félicitations au jeune docteur qui est le fils de M. Teil, facteur-chef, des P.T.T. à Cahors.

Orphéon de Cahors
Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Orphéon de Cahors donnera une matinée-concert, le dimanche 15 courant, à 3 h. de l'après-midi, au théâtre de Cahors.

Le programme comprendra une partie concert et se terminera par la comédie en un acte de Courteline : « La paix chez soi ».

Location réservée à MM. les Membres honoraires jusqu'au jeudi 12 courant.

Répétition générale mardi, 10, et vendredi 13 courant pour la préparation du concert.

Tué sur la voie
Dimanche soir, à l'arrivée de l'Express de Paris-Toulouse de 19 h. 16, M. Joulie Albert, 40 ans, brigadier de manœuvre à la gare de Cahors, traversait la voie pour aller accrocher des wagons sur la seconde voie au train omnibus de Montauban-Brive, lorsqu'il fut heurté par la machine.

Le malheureux employé fut relevé aussitôt, mais tous les soins étaient inutiles. Il était mort. Le corps a été déposé dans l'infirmerie de la gare et veillé par deux religieuses.

Il a été mis en bière et transporté à son domicile lundi soir, à 14 heures. Mme Joulie avait été prévenue, lundi soir, avec tous les ménagements, du terrible malheur qui la frappait.

Albert Joulie habitait rue du Pont-Neuf ; il laisse une veuve et 5 enfants dont le plus jeune n'est âgé que de deux mois.

Ce terrible accident a provoqué une vive émotion parmi les voyageurs, le personnel de la gare et tous ceux qui, en ville, connaissent Albert Joulie.

Nous adressons à Mme Joulie, à ses enfants, à la famille nos bien sincères condoléances.

Accident
M. Leplas, ouvrier chez M. Hébrard, forgeron à Cahors, a reçu, au cours de son travail, un corps étranger à l'œil gauche.

Mise en liberté provisoire
M. Latapie, entrepreneur à Cahors, arrêté pour banqueroute frauduleuse, a été remis en liberté.

Médaille de la Famille Française
La médaille de la Famille Française est décernée à Mme Bourianne, de Gourdon, mère de 5 enfants. Nos félicitations.

Stationnement interdit
Depuis plusieurs jours, une auto portant le numéro 6.392 P.F. 5 était en stationnement sur le cours Vaxis. Procès-verbal a été dressé.

Pour avoir laissé stationner son auto sur la voie publique, M. Loudes, de Moilières, s'est vu dresser procès-verbal.

Double contravention
Les nommés Elios Manuel et Marquet José, d'origine portugaise, circulaient en vélo, mais ils avaient oublié d'éclairer le vélo. Ils furent rencontrés par les gendarmes qui leur dressèrent procès-verbal pour défaut d'éclairage.

Mais, en vérifiant les papiers des deux cyclistes, les gendarmes constatèrent que leurs cartes d'identité n'étaient pas régulières. Une double contravention a été dressée aux deux cyclistes.

Vagabond
Le nommé Hippolyte Burché, 49 ans, graveur, arrêté pour vagabondage, a été condamné par le tribunal correctionnel de Cahors, dans l'audience de vendredi, à 1 mois de prison.

Transfert de prisonniers
Le nommé Lasfargues, inculpé de cambriolage commis à Cahors, est actuellement en prison de Perpignan où il purgeait une peine prononcée par le tribunal de cette ville pour vol.

Lasfargues a été transféré à la prison de Cahors.

Incendie
Dimanche soir, vers 5 h. 1/2, on apprenait à Cahors qu'un incendie venait d'éclater à Larroque-des-Ares. Effectivement, un incendie s'était déclaré dans l'immeuble de Mme veuve Alazard, propriétaire. Mais, grâce au concours des habitants de la commune, il fut rapidement éteint. Les dégâts sont peu importants.

Pincé
Nous avons relaté qu'un propriétaire avait perdu son portemonnaie à Gramat, le jour de la foire et qu'une personne avait déclaré avoir vu un jeune homme le ramasser.

Plainte fut portée et une enquête ouverte a permis de retrouver le « ramasseur » incriminé.

C'est un nommé Paul Valade, 19 ans, domestique à Parnac. Interrogé, il a reconnu le fait et a promis de rendre le portemonnaie et son contenu.

Il voulait voyager... à l'œil !
Le sieur G..., demeurant à Limoges, était dans le train de Paris-Toulouse lorsque survint le contrôleur qui lui réclama son billet. Le voyageur avait oublié de le prendre. Conduit au poste, il paya le prix du billet, fut relâché et reprit place dans le train.

Clocher effondré
Sous l'action du vent et de la pluie, le clocher de l'église désaffectée des Rogues (commune de St-Vincent-rieu-d'Olt) s'est effondré. Ce clocher qui menaçait de tomber, devait être démolé très prochainement.

Explosion d'une cartouche
M. Cance, propriétaire à Lomède (Labastide-Murat), était occupé à enfoncer une cartouche dans le canon de son fusil, lorsqu'elle fit explosion. M. Cance fut atteint à un œil. On croit que l'œil sera perdu.

Il vous faut aujourd'hui un dictionnaire encyclopédique

Demandez le fascicule spécimen du

LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE

que la Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6^e), vous enverra

gratuitement

et sans aucun engagement de votre part, au reçu d'une simple carte postale.

L'acquisition d'un dictionnaire encyclopédique, appelé à vous servir longtemps, ne doit pas être faite à la légère.

Le nom de LAROUSSE est une garantie

Exigez-le

Cercle Gambetta

L'Assemblée générale annuelle des membres du Cercle Gambetta se tiendra le jeudi 26 décembre à 18 heures, sous la présidence de M. de Monzie.

Ordre du jour : Exposé des situations morale et financière ; élection de six membres du Comité de direction ; sous-location des journaux ; questions diverses.

Cette réunion sera suivie d'un banquet, auquel sera invité M. de Monzie, si le nombre des adhérents est suffisant.

Ces derniers sont priés de se faire connaître, avant le 15 décembre, pour laisser le temps d'adresser des invitations, soit en s'inscrivant sur la liste déposée dans la salle de lecture, soit en envoyant leur nom au vice-président du Cercle soussigné. — LAMBLET.

La Boule Cadurcienne

Nous rappelons que c'est dimanche qu'aura lieu, à 12 heures 30, dans les salons du restaurant Calmon, place Thiers, le banquet du 5^e anniversaire de la fondation de « La Boule Cadurcienne ».

Rendez-vous à 11 heures 30, café du Champs de Mars, où l'apéritif sera offert par le propriétaire, M. Bras.

Les adhésions sont reçues par M. Sastres, Commissariat de police. Retardataires, hâtez-vous de vous faire inscrire, la liste sera définitivement close, le jeudi 12 décembre. — Le Bureau.

N.B. — Si le temps le permet, une partie de boules sera organisée ce jour-là, à partir de 10 heures.

Chez les Tarn-et-Garonnais

Samedi ont eu lieu, à l'Hôtel Terminus, le banquet et le bal organisés par l'Amicale des Tarn-et-Garonnais habitant Cahors.

Le menu du banquet fut vivement apprécié par les convives qui adressèrent de vifs compliments au chef cuisinier. 35 convives assistaient au banquet. A la fin du repas, M. Massip, président, porta un toast qui fut vivement applaudi. Après le banquet, un bal eut lieu dans les salons de l'Hôtel, 250 personnes avaient répondu à l'invitation des organisateurs.

Ce n'est qu'au petit jour que le bal prit fin, que les invités se retirèrent pour prendre un repos bien gagné, mais après avoir adressé des félicitations et des remerciements aux organisateurs.

Incendie
Dimanche soir, vers 5 h. 1/2, on apprenait à Cahors

Les Sports

LE LOT A PARIS

R.C. Melun Club de 2^e série, bat U.S. Quercy par 9 points (3 essais), à 6 points (2 essais).

Supérieurement enlevée par Garrigues, la ligne d'avant a fourni une des plus belles parties de sa carrière. Quoique dominée par le poids, l'U.S. Quercy malmenait Melun, sous une pluie battante adoucie la seule tactique qui s'imposait : le jeu au pied.

La première mi-temps verra les deux équipes donner tout à tour et sur échappée de trois-quart Melun ouvrira la marque par un essai non converti. L'U.S. Quercy refoule Melun dans ses 22, et sur touche favorable, Claguin s'échappe, passe à Martin, qui devant l'arrière serti Garrigues, qui marque l'essai non transformé. Melun repart à l'assaut des buts du Quercy et après une série d'en avant et de hors jeu Melun aplatis. L'arbitre accorde l'essai, sous un torrent de protestations et la mi-temps est sifflée sur le score de 6 à 3, en faveur de Melun. A la reprise, la pluie continue à faire rage, ce n'est plus un terrain, mais une piscine. Sur un départ au pied bien conduit, Garrigues inscrit un nouvel essai au tableau. Pendant plus de 20 minutes, l'U.S. Quercy tiendra Melun sur ses buts. Deux essais sont refusés par un arbitre trop complaisant, qui tolère, de la part de Melun, toute la gamme des hors jeu, obstructions et accordera un troisième essai à Melun entaché d'un hors jeu de plus de 15 mètres. Félicitations, sans réserves, l'U.S. Quercy qui sut s'incliner sportivement devant les décisions injustes de l'arbitre qui fut son plus sérieux adversaire et nous frustra d'une victoire méritée.

Dimanche, 15 décembre, U.S. Quercy contre A.S. Palaiseau champion de Paris, 3^e série, 34-35. Départ en car du siège, 30, quai du Louvre, à 13 heures.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratiér

REMERCIEMENTS

Madame Veuve E. RESSÉS et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Madame Veuve AUDEGUIN

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante et cousine.

Castelnau-Montratiér

Abattoir public. — Dans sa séance du 24 novembre, le Conseil municipal s'est donc enfin décidé à résoudre la très importante question de l'abattoir public.

Nous l'avons dit bien des fois, l'édification de cet abattoir s'impose et elle ne grèvera pas d'un centime le budget communal.

On ne doit plus tolérer de tueries particulières dans notre joli bourg. L'installation d'un abattoir bien compris est indispensable dans l'intérêt du public, des bouchers, de la salubrité publique et de l'hygiène.

La création de cet abattoir permettra de lutter contre la crise de l'élevage.

L'Assemblée communale a soumis l'étude d'un projet d'abattoir municipal au génie rural chargé de l'instruction réglementaire de ces questions.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions prises et nous espérons que le projet exécuté ne laissera rien à désirer. Surtout que l'on aille vite.

Médaille d'honneur des cantonniers. — M. Denis Alazard, cantonnier à Cézac, vient d'obtenir la médaille d'honneur.

Nos félicitations.

Lalbenque

Marché aux truffes. — Mardi dernier 3 décembre, notre marché était peu approvisionné, les mauvais temps ayant empêché le cavage ; néanmoins quelques jolis lots qui se sont traités couramment à 25 fr. la livre.

Presque tous les marchands ou représentants habituels étaient venus.

Bélaye

M. LACAVALLERIE Joseph à Patraque de Bélaye, informe les commerçants qu'il ne répond pas des dettes de sa femme, ayant quitté volontairement le domicile conjugal.

St-Pantaléon

Vol d'un tonneau d'huile. — M. Lacroix, entrepreneur des travaux publics, a été victime, ces jours derniers, d'un vol d'un tonneau d'huile de 250 kilos pour moteur.

Ce colis, comme il en est l'habitude, fut déposé, par le chauffeur de l'auto-bus de Cahors-Montcuq, devant le garage de M. L. Frézals et lorsque M. Lacroix alla le chercher, il avait disparu.

Toutes les recherches effectuées pour retrouver ce tonneau, sont restées, jusqu'ici, infructueuses. — J. P.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Lutte contre la tuberculose. — Le Comité de Vente du Timbre Antituberculeux de la Ville de Figeac demande aux commerçants et aux particuliers de faire bon accueil à l'infirmière-visiteuse et aux enfants des écoles chargés de vendre les timbres auto-vitrines et les carnets de timbres antituberculeux.

Le Comité compte sur la générosité de tous pour aider dans l'œuvre de solidarité sociale qui permettra de continuer la lutte contre le terrible fléau.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Besombes.

1^o Après avoir pris connaissance d'un état de prévisions concernant les économies à réaliser sur l'exercice 1936, le Conseil arrête l'inscription aux dépenses du budget primitif de 1936 d'une somme totale de 32.139 francs provenant du prélèvement prescrit et demande que le montant de ce prélèvement inscrit sous la rubrique « Emploi des économies réalisées au titre du décret du 16 juillet 1935 », soit affecté :

a) au Service d'un emprunt à envisager en vue de la construction d'une salle de réunions et de conférences : « Le Foyer Municipal », dans un bâtiment communal et dans le voisinage de la salle du théâtre municipal qui sera ainsi dotée de dégagements supplémentaires ; b) pour le surplus, à contribuer à l'amortissement d'un emprunt qui sera nécessaire pour une adduction d'eau en cours d'étude.

Le Président expose que le bail des droits de place venant à expiration à la fin de cette année, une commission spéciale a été chargée de la révision du règlement et du tarif. Cette commission a désigné M. Cabridin, adjoint pour présenter un rapport du Conseil municipal sur le résultat de ses travaux.

La parole est alors donnée à M. Cabridin qui fait connaître tout d'abord les idées maîtresses dont la Commission s'est inspirée dans son étude :

1^o Favoriser toute sollicitude envers l'Agriculture éprouvée par la crise ; ménager les intérêts des commerçants locaux grevés de lourds impôts ; ménager aussi les intérêts des forains dont la présence sur nos marchés est un facteur important du succès de nos foires, enfin, sauvegarder dans la mesure du possible les ressources budgétaires de la Ville en restant dans les limites de tarifs raisonnables.

Le rapporteur donne ensuite lecture des tarifs établis sur la base de 1,50 par mètre carré, en précisant que le droit de place ne sera pas perçu sur les produits agricoles vendus par l'agriculteur lui-même mais que ce même droit sera perçu lorsque les produits seront vendus par un commerçant, jardinier-maraîcher ou revendeur.

Les animaux amenés sur le champ de foire par les agriculteurs eux-mêmes seront exonérés de tout droit, mais les animaux mis en vente par des marchands paieront suivant le tarif ci-après :

Taurillons, 0,50 par paire ; boeufs et vaches, 1,50 par paire ; chevaux, mulets, ânes, 0,50 par tête ; cochons, 0,20 par tête.

Enfin, il ajoute que la Commission a exprimé l'avis que les nouveaux droits ainsi établis soient perçus directement par la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal approuve le règlement, les tarifs des droits de place et de stationnement élaborés par la Commission ainsi que les conditions et le mode de perception en régie directe et décide d'en faire l'application à dater du 1^{er} janvier 1936.

En application des récents décrets-lois sur le prix du gaz, le Conseil municipal demande la révision de la formule actuelle servant à fixer ce prix et l'établissement de tarifs dégressifs de façon que les bonifications de prix qui

en résulteront s'appliquent au plus grand nombre possible d'usagers et que les petits consommateurs puissent en être bénéficiaires.

Un délégué du Conseil Municipal est désigné pour faire partie de la Commission du Bureau de Bienfaisance ainsi que les délégués pour la révision des listes électorales et la liste de proposition en vue de la nomination des réparateurs pour 1936 est arrêtée.

Un devis-programme établi en vue d'un concours de projets pour une adduction d'eau complémentaire est approuvé.

Prorogation du règlement et tarif de l'octroi pour 1936 est demandée avec les modifications suivantes :

La viande de cheval et de mulet sera soumise aux droits d'octroi. Une diminution de 50 0/0 est faite sur le chène rondin et le chène fendu. Les droits sur les fagots sont supprimés pour usages ménagers mais ils sont maintenus pour les fagots destinés à la boulangerie.

En outre, sur plusieurs points les limites de l'octroi sont reculées.

Le nouveau tarif concernant l'éclairage électrique, résultat de l'application des décrets-lois, est approuvé. Un avenant interviendra à ce sujet qui comportera en même temps la création de tarifs pour usages domestiques et de tarifs dégressifs.

Le Conseil décide ensuite de faire réparer le chemin rural du Gingle-Bas à l'Officiel de façon à le rendre praticable et de demander le concours du Génie rural pour une réfection complète.

Le chemin de Batallès et le chemin du Grié seront également l'objet de travaux de réparations par le Service de la Voirie.

L'état des dépenses de l'assistance médicale gratuite pour le 1^{er} semestre 1935 est approuvé et 5 demandes d'assistance aux femmes en couches reçoivent un avis favorable.

Lecture est donnée d'une lettre de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, chargé par M. le Préfet d'étudier la question du canal de l'Estang indiquant que les renseignements et documents réunis jusqu'à ce jour ne lui permettent pas encore de présenter le rapport qui lui a été demandé.

Enfin, sur la proposition de la Fédération des Commerçants, le Conseil décide que le 15 août 1936 (étant un samedi) la foire se tiendra la veille, le vendredi 14 août.

Concert public. — Voici le programme du concert qui sera donné au théâtre municipal, le mercredi 11 décembre, à 20 h. 30, à l'occasion du tirage de la tombola :

1^o Le Cimbre, Allégo, Signard ; 2^o Nérone, ouverture, Popy ; 3^o Ballet de Faust, Gounod ; 4^o Pot pourri sur les opéras célèbres, Leroux.

Marcihac

Honorariat. — M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, vu le décret du 19 février 1921, nomme institutrice honoraire Mme Marqués, née Balagayrie, en résidence à Marcihac (Lot).

Nous exprimons à Mme Marqués nos vives félicitations.

Carnet rose. — Une nouvelle naissance à enregistrer : celle du beau petit Claude-André Blanc, chez M. Louis Blanc, cantonnier à Marcihac. Nos compliments aux heureux parents.

Eboulement. — Aujourd'hui lundi, 9 décembre, un mur de soutènement s'est effondré à l'entrée de Marcihac, aux abords de la route n^o 17. Ce mur, en clôture-ouest d'un pré, s'est écroulé avec grand bruit et les pierres encombrèrent une partie du champ appartenant à M. Salgues. L'Administration des Ponts et Chaussées aura pour mission de réparer le désastre.

Dès ce soir, un barrage lumineux sera installé.

Rudelle

Dans l'enseignement. — Mme Vayssidé ayant repris son service, la suppléance de Mme Leroy a pris fin.

Thémines

Carnet rose. — Heureuse venue au monde de Renée-Marie-Paule, première enfant de Mme et M. Ayrat Gaston, du bourg. L'arrivée de cette belle fillette a comblé de joie les papa et maman, les grands-parents, Mme et M. Léon Ayrat, Mme et M. Céré.

Nous renouvelons à toute la famille joyeuses félicitations, et souhaitons que les bonifications de prix qui

lont un prompt rétablissement à la jeune maman et formons pour la minonne les meilleurs vœux de prospérité.

Divers. — Les oies grasses ont été vendues 5 fr., 5 fr. 25 et 5 fr. 50 le 1/2 kilo ; les foies, 20, 22 et 25 fr. la livre. Nos ménagères sont satisfaites. L'an dernier, les cours des oies grasses ne dépassaient pas 5 fr. Et on parle de la baisse du coût de la vie !

Divers. — M. Rougier, retraité des P.T.T., fait construire un garage où son fils, Henri, installera un relais automobile avec essence, huile, etc.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Médaille de la Famille française. — La médaille de la Famille française a été décernée à Mme Delage Aubin, née Vinel Léonie-Berthe, à Gourdon (9 enfants).

Accident du travail. — Le nommé Carrière Georges, 33 ans, maçon au service de M. Lacombe Alfred, entrepreneur à Gourdon, a été blessé au pied gauche par une pointe.

Sauf complications infectieuses, cet accident n'entraînera qu'une incapacité de travail de quelques jours.

Nos compatriotes à Paris. — Le « Foyer du Quercy », amicale des originaires de l'arrondissement de Gourdon, donnera sa matinée dansante mensuelle dimanche 8 décembre, de 14 heures à 18 heures 30, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Tous les compatriotes et leurs amis sont cordialement invités. — Le Secrétaire : A. MAURIN.

Tribunal correctionnel. — Audience du 2 décembre. — Blessures involontaires. — Hébrard Gaston, 49 ans, conducteur d'auto, à Gramard, près Gourdon, 16 francs d'amende et aux frais. Le patron, M. Sanfourche, à Souillac, est déclaré civilement responsable.

Coups et blessures réciproques. — Berthe Lastargues, épouse Bieysse, 41 ans, à Vayrac, et Barrière Pierre, 60 ans, au même lieu. Barrière est condamné à 16 francs d'amende et la dame Bieysse, à 30 francs d'amende et aux frais.

Coups et blessures. — Sauc Louis, 24 ans, chauffeur d'auto à Roamadour, 16 francs d'amende et aux frais. Défaut d'immatriculation au registre du commerce. — Delpy Pierre, 43 ans, marchand forain à Brives, 16 francs d'amende et aux frais.

Homicide par imprudence : Césaire Roger, 33 ans, employé de commerce, boulevard Guyon-Saint-Cyr, à Paris. Cette affaire est renvoyée au 3 février. Destruction de clôture : Lafon Servent, 67 ans, à Roamadour, 25 francs d'amende et aux frais.

Blessures involontaires : Baker John, 47 ans, employé à l'ambassade des Etats-Unis, à Paris, 16 francs d'amende avec sursis et aux frais.

Gramat

Bal. — Dimanche soir aura lieu dans les salons du café-restaurant Calmon, le bal organisé par les garçons bouchers et boulangers de Gramat.

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Reynes, retraité du chemin de fer, décédé à l'âge de 85 ans. Nous prions la famille de bien vouloir agréer nos sincères condoléances.

Floirac

A qui la route ? — M. Veysouge, facteur itinéraire, a trouvé, sur la route de Floirac à Carennac, une roue de secours d'automobile.

M. Veysouge a déposé la roue à la mairie où le propriétaire pourra la réclamer.

Salviac

Accident. — Le jeune fils de M. Delmon Firmin, l'estimé propriétaire de Merlieux, près Salviac, s'est brûlé assez gravement à la jambe gauche en retirant du feu un pot de châtaignes.

Notre petit jeune homme est traité à un repos forcé avant de pouvoir reprendre le chemin de l'école.

Améliorations locales. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a décidé de s'adresser au service vicinal pour entreprendre des réparations aux caniveaux de la Grand'Rue.

Il est question aussi de procéder à la fermeture de l'abattoir et à son assainissement.

Nous voulons croire qu'on réparera aussi un jour prochain de l'adduction d'eau.

Thédirac

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Aristide Bourdrie, cantonnier, décédé à l'âge de 47 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Souillac

Fanfare municipale. — Mardi dernier a eu lieu le renouvellement du bureau de la fanfare municipale de Souillac.

Président, M. Portal ; chef-directeur, M. Mervielle ; vice-présidents, MM. Albert Bonnet et Lascoux ; secrétaire, M. Billetat ; trésorier, M. Fabre ; bibliothécaires, MM. Fernand Chouzenoux, Bouy-jou, Trepel, Fumat, Labernadie, Neyrac et Edmond Montel.

CHEZ NOS VOISINS

A AGEN

Il ne voulait pas faire grève. — Un ouvrier de l'usine Granges, qui n'avait pas voulu faire grève, se retirait mercredi soir chez lui, vers 17 h. 30, quand, sur la route, il fut attaqué par trois individus qui le renversèrent de sa bicyclette et le rouèrent de coups de poing et de pied.

L'état du malheureux ouvrier est grave. Un des trois individus, nommé Loubejac, a été arrêté. Ses camarades ne tarderont pas à l'être.

DÉPÊCHES

Raid d'aviation

Les aviateurs Génin et Robert, qui avaient quitté le Bourget hier à midi pour tenter de relier Paris-Tananarive, en moins de 48 heures, ont fait escale à Synté Tripolitaine, hier soir, à 22 heures. Ils repartirent à 23 h. 10, direction Wadi Halfa.

Philibert Besson est gracié

Le ministère de la justice fait connaître que Philibert Besson, ex-député de la Haute-Loire, qui a été arrêté hier, a été gracié. Le Président de la République a signé le décret ce matin.

Maison écroulée à Alger

Cette nuit, à la suite des récentes pluies, le mur d'une maison arabe, à Alger, s'est écroulé, causant la mort d'un indigène septuagénaire et d'une fillette de 2 ans. 4 femmes ont été contusionnées.

Mort de M. Henry Dumay

On annonce la mort de M. Henry Dumay, ancien directeur du journal « Le Quotidien » décédé à l'âge de 68 ans.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Elie LACAM, chauffeur au P.-O. :

Les familles GAILLARD, BATUT, HUBERT, RIGAL, LACAM, AZAM, ainsi que tous les autres parents, ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame LACAM
née Jeanne GAILLARD

leur épouse, fille, sœur, belle-fille, belle-sœur, tante et nièce, décédée après une courte maladie dans sa 39^e année et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu mercredi 11 décembre 1935, à 14 heures 3/4, en l'Eglise St-Urbain. Réunion maison mortuaire, 18, rue Mascontou.

Un rhumatisant ne doit pas attendre

Nous conseillons aux rhumatisants de ne pas attendre qu'il soit trop tard pour se soigner. Ils doivent avoir recours au traitement Gandol qui arrêtera leurs douleurs musculaires, articulaires, sciatique, goutte, maux de reins et, en outre, évitera le retour des crises douloureuses. En effet le Gandol possède la propriété spéciale grâce à ses dérivés lithiniques, d'empêcher la surproduction de l'acide urique dans l'organisme. Pour dix jours de traitement, le Gandol en cachets, sans ennui pour l'estomac, vaut 12 fr. 75. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Je ne veux rien vous dire et vous n'avez, marquise, qu'à vous retirer aussitôt.

Zompette eut un brusque redressement qui la grandit tout à coup :

— Si je me retire ainsi, clama la jeune femme, je vous jure, madame, que ce sera pour aller me jeter dans la Tamise !

Elle dit cela avec une force de désespoir telle que la reine en frissonna. Maria-Immaculata étouffa un cri en voyant éclater dans cette frivole Zompette une révolte aussi sauvage : son sang impétueux de Carinthienne s'émut. En somme, c'était à cette jeune femme qu'elle devait en partie son mariage et son bonheur. De plus, les trois femmes devaient qu'un ensemble d'événements douloureux affolait la marquise. Enfin il est rare qu'une volonté ardente et qui ne craint rien, même la mort, n'ait pas raison d'une obstination. Troublée, mais habituée à se dominer, la reine dit alors :

— Eh bien, soit, j'aurai au moins vos excuses, Hélène, allez chercher dans ma cassette la lettre du 14 septembre dernier.

La princesse Hélène s'échappa en courant et Maud de Carinthie poursuivait en marchant dans les avenues désertes du parc :

— Je ne veux rien vous dire et vous n'avez, marquise, qu'à vous retirer aussitôt.

— Madame, par quelle voie vous êtes-vous introduite ?

— Par la petite porte des haies, Majesté.

La reine resta muette car elle ne pensait pas que la marquise aurait eu l'audace de pénétrer ainsi par une porte dérobée. Elle dit enfin :

— Que venez-vous faire ici ?

Toutte menue dans son ample manteau de fourrure et pâle comme une hostie, Zompette répondit avec calme et douceur :

— Voir Votre Majesté.

La souveraine eut un sursaut :

— Alors que, moi, je refuse de vous recevoir ?

— Madame, dit la jeune femme avec fermeté, je quitte Londres ce soir, je rentre à Paris dans ma famille.

— Je le sais, dit Maud de Carinthie qui avait lu les journaux annonçant le divorce Saint-Selves-Réal.

— Je n'aurai sans doute jamais l'honneur de revoir Votre Majesté mais, avant de partir, je veux savoir comment j'ai pu déplaire ou offenser votre Majesté pour que j'aie un sentiment si tendre, si filial.

La voix ferme de Zompette sombra sur les derniers mots mais la reine haussa les épaules et de son ton le plus glacial, celui qui, à Klagenfurt, faisait trembler le régiment dont elle était colonelle, Maud de Carinthie riposta :

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

Imma ajouta nerveusement :

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

— Comment serait-elle entrée ici alors qu'on a donné des ordres formels pour l'empêcher de s'introduire ? Et pourtant, c'était bien elle, elle qui esquissait une profonde révérence en apercevant les princesses mais sans cesser d'avancer.

ZOMPETTE A LA COUR

Par DYVONNE

TROISIEME PARTIE LA ROCHE TARPEIENNE

— Oui, je sais, où avais-je la tête ? dit Zompette, avec la maîtrise accomplie d'une vraie femme du monde. A propos des journaux, je ne les ai pas encore ouverts ce matin...

Alors Horace se trouble un peu, il a l'impression qu'il a gaffé. Certes, il n'aime pas Zompette, mais il régnait au rôle bas de délateur. Et, fâché d'avoir involontairement trahi un secret (car il n'y a pas de doute, elle ignorait chez qui son mari se trouvait), il prend congé en répétant que le meilleur en scène de lady Horpes viendra chercher les documents...

Et il est si pressé de partir qu'il renverse une potiche, s'inonde les pieds d'eau glacée, refuse d'en convenir et quitte Solel Mansion en éternuant avec un bruit de 420. Zompette ne l'entend pas. Zompette lit les journaux.

— Mère, il ne pleut pas, si nous allons dans le parc. On étouffe ici.

— Votre idée est bonne, Imma, sortons un peu. Ah ! Flirty a compris et marche vers la porte. Ma bonne chanoinesse, nous vous laissons au château à cause de votre rhume, dit la reine de Carinthie à la comtesse de Galitch.

— Imma, allons au-devant des caisses de présents que je vois arriver, propose Hélène gaiement.

ETUDE
DE
Maitre Robert SEGUY
Licencié en droit
Avoûé à Cahors, 1, rue St-Pierre
A.J. du 16 avril 1934

EXTRAIT

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors, le quatre juillet mil neuf cent trente-cinq, enregistré, signifié à avoué et à partie.

Entre : Monsieur THIERRY Paul, ouvrier agricole, demeurant au Cuzoul, commune de Vers.

Et Madame DOL Jeanne, épouse dudit THIERRY Paul, domiciliée de droit avec lui, mais résidant en fait à Concois.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux THIERRY-DOL au profit du mari, aux torts et griefs de la femme.

Cahors le 7 décembre 1935.
Pour extrait :

ROBERT SEGUY.

Bibliographie

Librairie Henri LAURENS,
6, Rue de Tournon, Paris 6^e

NOUVEAUTÉS D'ÉTRENNES 1936
Viennent de paraître :

Dans la collection « Les Chefs-d'Œuvre à l'usage de la Jeunesse »
LES CONTES D'ANDERSEN, illustrations de A. PÉCOUD. Un volume (28x22,5), 90 illustrations en noir et 8 en couleurs. Broché 15 fr. Cartonné 23 fr. Relié toile plaque spéciale 30 fr. En vente chez tous les libraires. (Envoi franco contre mandat-poste de 13 fr. 50 broché, 25 fr. 30 cartonné et 33 fr. relié, à H. LAURENS, 6, rue de Tournon, Paris VI.)

Dans sa célèbre collection des Chefs-d'œuvre à l'usage de la jeunesse, la librairie H. Laurens donne **Les Contes d'Andersen**. Parmi tous les conteurs qui ont écrit pour la jeunesse, Andersen est un des plus aimés. Plus que tout autre, il a le don de faire vivre les moindres choses, d'animer les objets les plus familiers qui nous entourent. Une vive émotion imprégnée de poésie anime ses récits, qu'il s'agisse de la **Pelette Sirène**, des **Cygnés Sauvages** ou de la **Bergère et du Ramoneur**.

Dans la collection « Les Succès d'Antan », **LA JEUNE SIBÉRIENNE**, par Xavier de MAISTRE. Un volume (16 x 22), 4 planches hors-texte en couleurs de Henri MORIN. Broché 5 fr. Relié 9 fr. Chez tous les libraires. (Envoi contre mandat-poste de 5 fr. 50 broché, 9 fr. 90 relié, à H. LAURENS, 6, rue de Tournon, Paris VI.)

La librairie H. Laurens réédite pour la jeunesse la **Jeune Sibérienne**, de Xavier de Maistre, la touchante aventure de cette jeune fille qui, partie de Sibérie sans ressources, traverse toute la Russie pour aller demander au Tsar la grâce de son père.

Librairie Henri LAURENS,
6, Rue de Tournon, Paris 6^e

NOUVEAUTÉS D'ÉTRENNES 1936
POUR LES PETITS

Dans « Le Petit Coloriste », paraît **MON BEAU VOYAGE** de R. DAUPHIN. Album (28 x 22,5), avec un texte, donnant le modèle en couleurs et la planche à colorier. Huit planches et couverture en couleurs. Cartonné 5 fr. Chez tous les libraires. (Envoi contre mandat-poste de 5 fr. 50 à H. LAURENS, 6, Rue de Tournon, Paris VI.)

Voici chez H. Laurens pour les enfants, un charmant album en couleurs de R. Dauphin : **Mon Beau Voyage**. C'est, en effet, à une belle promenade à travers le monde que nous convie l'artiste. Tour à tour, nous visitons la Hollande et les Alpes, l'Indochine, les jardins du Japon, le désert et les nègres de l'Afrique, les Indiens d'Amérique.

Dans « La Collection illustrée à 5 francs » **NOUVELLE METHODE POUR DESSINER LES PAYSAGES**, par H. GRAND'AILLE. Un volume (15x23), 200 dessins. Broché 5 fr. Chez tous les libraires. (Envoi contre mandat-poste de 5 fr. 50 à H. LAURENS, 6, rue de Tournon, Paris VI.)

Appliquant ce qu'il a enseigné dans les **Premières notions de dessin** (H. Laurens, éditeur), Grand'aille dans la **Nouvelle méthode pour dessiner les Paysages**, montre par ces dessins basés sur la composition des formes comment il faut dessiner : terrains, arbres, moissons, nuages, rivières, mer, bateaux. Il insiste sur l'harmonie des masses et des lignes, sur l'harmonie des valeurs. Des indications sont données sur les procédés, crayons, pinceaux, lavis, papier humide.

L'ART VIVANT
Revue mensuelle de l'Art, des Éléances et du Tourisme
116 bis, Champs-Élysées, PARIS, 8^e.
Tél. : Élysées 26-68.

EN VENTE PARTOUT
Le N° : 7 fr.
L'abonnement :
1 an, 70 fr. — 6 mois, 40 fr.
Ch. postaux : Paris, 1861-29.
SPÉCIMEN, GRATUIT

Importante FABRIQUE DE BISCUITS très bien placée, demande, pour le département du LOT, REPRÉSENTANT très bien introduit Alimentation. **BISCUITS DUBOIS**, Bourges

Quant de partir pour Cahors notez l'adresse de **L'AGENCE HAVAS**
62, Rue de Richelieu, Paris
vous pourras lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble

Avec 1000 idées
jeunes et neuves
la
MODE PRATIQUE
vous révèle
comment s'en tirer pour la Toilette la Maison les Enfants

TOUS LES SAMEDIS : 1 FR

Vacances de Noël et du Nouvel An
SPORTS D'HIVER AUX PYRÉNÉES

Train de neige, rapide toutes classes, pour Luchon-Superbagnères, Le Puy-morrens, Font-Romeu et Mont-Louis. — Départ de Brive, dimanche 22 décembre 1935, à 1 h. 35. Retour individuel par les trains du service régulier.

Billets spéciaux d'aller et retour, avec réduction de 60 0/0. — Validité 8 jours avec faculté de prolongation de deux fois 4 jours moyennant 10 0/0 de supplément pour chaque prolongation. — Des billets complémentaires, avec réduction de 50 0/0 sont délivrés aux principales gares de tous les Réseaux Français pour rejoindre ce train spécial.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares.

Vieux journaux
A VENDRE
S'adresser Bureau Journal

SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE
Saison 1935-1936

Voiture directe (2^e et 3^e classes), entre Paris La Bourboule et Le Mont-Dore. Départs de Paris les vendredis et samedis ainsi que les veilles de fêtes, du 20 décembre au 14 mars inclus.

Départs du **Mont-Dore** les dimanches et lundis, ainsi que les jours de fêtes et lendemains de fêtes, du 22 décembre au 16 mars inclus.

Aller
Paris-Austerlitz, départ 20 h. 10.
La Bourboule, arrivée 7 h. 12.
Le Mont-Dore, arrivée 7 h. 28.

Retour
Le Mont-Dore, départ 19 h. 57.
La Bourboule, départ 20 h. 08.
Paris-Quai-d'Orsay, arrivée 6 h. 13.

Pour tous renseignements, s'adresser : aux Agences P.-O.-Midi, 16, Boulevard des Capucines et 126, Boulevard Raspail ; à la Maison du Tourisme, 101, Avenue des Champs-Élysées, aux gares intéressées et aux Agences de Voyages.

SPORTS D'HIVER AUX PYRÉNÉES
Relations entre Paris-Quai d'Orsay et Luchon-Superbagnères.

Pendant la saison 1935-1936, le train rapide partant de Paris-Quai-d'Orsay à 19 h. 25 comportera des services directs à destination de Luchon dans les conditions suivantes :

a) Voitures de 1^{re} et 2^e classes et places de luxe (wagons-lits de 1^{re} et 2^e classes ou lits-toilette de 1^{re} classe et couchettes de 1^{re} et 2^e classes), le samedi 30 novembre : tous les vendredis et samedis du 6 décembre au 4 décembre inclus ; tous les jours à partir du 19 décembre et jusqu'à nouvel avis.

b) Wagon-lits de 3^e classe, les 19, 20, 21, 24, 27, 28 et 31 décembre.

Pour tous renseignements, s'adresser aux Agences P.-O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail ; à la Maison du Tourisme, 127, avenue des Champs-Élysées, aux gares intéressées et aux Agences de Voyages.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)
1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE
NEUF LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
— PRIX MODÉRÉS —

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1935-36

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	25	22	22	40	»
PARIS (Aust.) dép.	7	55	10	27	19	55	22	12 22 40
LIMOGES (arrivée) dép.	(1)	15	48	0	1	27	3	5 26
LIMOGES (départ) arr.	»	15	57	0	4	35	3	8 5 42
BRIVE (arrivée) arr.	»	15	28	17	31	1	29	3 4 4 31 7 22
BRIVE (départ) dép.	7	48	12	33	15	55	17	37 18 10 1 35 3 14 4 37 7 33
Gignac-Cressensac.	8	24	13	9	16	29	—	19 13
SOUILLAC (dep.)	8	46	13	36	16	48	18	16 19 41 — — 5 14 8 16
CAZOULES.	8	53	13	43	16	54	—	19 50
La Chap.-d-Mareuil	8	58	13	48	16	58	—	—
Lamothe-Fénelon.	9	7	13	57	17	7	—	20 9
Nozac.	9	14	14	6	17	16	—	—
GOURDON (dep.)	9	29	14	19	17	26	18	4 20 33
Saint-Clair.	9	38	14	28	17	31	—	—
Dégagnac.	9	48	14	38	17	44	—	—
Thédirac-Peyrilles.	9	58	14	48	17	54	—	—
Saint-Denis-Catus.	10	8	14	58	18	3	—	—
Espère.	10	16	15	6	18	10	—	—
CAHORS (arrivée) arr.	10	25	15	18	19	16	—	3 7 4 59 6 11 9 24
CAHORS (départ) dép.	11	51	17	56	—	—	19	20 3 11 5 3 6 15 9 30 7 27
Sept-Ponts.	12	2	18	7	—	—	—	7 33
Cieurac.	12	17	18	22	—	—	—	7 53
Labenque.	12	24	18	29	—	—	—	8
CAUSSADE.	12	52	18	59	—	—	20	1 8 27
MONTAUBAN arr.	13	23	19	30	—	—	4	7 6 7 7 10 10 35 8 59
TOULOUSE arr.	16	43	—	—	—	—	4	50 7 8 11 57 11 8

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE
TOULOUSE... d.	4	50	8	40	8	30	13 25 15 51 20 8 21 3 23 11
MONTAUBAN. d.	6	11	9	53	9	11	14 6 16 43 20 50 21 48 23 51
CAUSSADE.	6	50	10	27	9	20	— 17 17 21 10 — — — —
Labenque.	7	26	11	5	—	—	— 17 52 — — — —
Cieurac.	7	34	11	13	—	—	— 18 — — — —
Sept-Ponts.	7	44	11	22	—	—	— 18 10 — — — —
CAHORS... arr.	7	50	11	28	10	5	14 58 18 16 21 50 22 47 0 43
CAHORS... dép.	8	1	—	—	10	9	15 2 18 24 21 54 22 51 0 47
Espère.	8	15	—	—	—	—	— 18 35 — — — —
St-Denis-Catus.	8	28	—	—	—	—	— 18 47 — — — —
Thédirac-Peyril.	8	41	—	—	—	—	— 19 — — — —
Dégagnac.	8	50	—	—	—	—	— 19 8 — — — —
Saint-Clair.	8	58	—	—	—	—	— 19 16 — — — —
GOURDON (d.) d.	9	11	—	—	10	47	— 19 27 22 38 — — — —
Nozac.	9	18	—	—	—	—	— 19 34 — — — —
Lamothe-Fénel.	9	26	—	—	—	—	— 19 42 — — — —
La Chap.-de-Mar.	9	33	—	—	—	—	— 19 49 — — — —
CAZOULES.	9	39	—	—	—	—	— 19 55 — — — —
SOUILLAC. dep.	9	53	—	—	11	8	— 20 6 23 3 — — — —
Gignac-Cressens.	10	21	—	—	—	—	— 20 34 — — — —
BRIVE... d.	10	46	—	—	11	46	16 33 20 59 23 44 0 29 2 15
BRIVE... a.	11	54	16	39	—	—	23 51 0 39 2 21
PARIS... (A.) arr.	18	58	23	23	—	—	6 43 8 11 8 39
PARIS... (O.) arr.	19	10	23	35	—	—	6 55 8 23 8 59

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6	29	15	20	»	18	41
Mercuès.....	6	43	15	34	»	18	55
Donelle (Arrêt).....	6	47	15	33	»	18	59
Parnac.....	6	54	15	46	»	19	7
Luzech.....	7	7	15	52	»	19	13
Castelfranc.....	7	12	16	3	»	19	24
Prayssac (Arrêt).....	7	16	6	7	»	19	28
Puy-l'Évêque.....	7	24	16	15	17	22	19 36
Duravel.....	7	31	16	22	17	34	19 43
Soturac-Touzac.....	7	38	16	29	17	46	19 50
Fumel.....	7	48	16	40	18	13	20 1
LIBOS.....	7	53	16	45	18	19	20 6

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	4	47	13	35	»	17	13
Vayrac.....	4	55	13	43	»	17	21
Bétaillé (arrêt).....	5	1	13	47	»	17	26
Puybrun.....	5	10	13	55	»	17	34
Bretenoux-Biars.....	5	21	14	6	»	17	44
Port-de-Gagnac.....	5	28	14	12	»	17	51
Laval-de-Cère.....	5	39	14	20	»	17	59
Lamativie.....	6	1	14	37	»	18	7
Siran (arrêt).....	6	17	14	51	»	18	37
La Roquebrou.....	6	32	15	4	»	18	53
AURILLAC. arrivée.	7	13	15	42	»	19	37

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6	46	10	41	»	19	42
Sarlat.....	7	53	11	45	»	17	46
Cazoules.....	8	23	12	0	19	18	21 21
Souillac.....	8	19	11	18	12	44	19 31 5 3
Le Pigeon.....	8	31	11	42	12	57	15 20
Baladou. Arrêt.	8	35	11	49	13	1	15 24
Martel.....	8	42	12	14	13	8	15 31
St-Denis-p.-M. ar.	8	51	12	26	13	17	15 40

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	10	1	14	48	17	41
CAPDENAC. a. d.	2	18	7	17	11	19
FIGEAC. d.	2	33	7	31	11	33
Le Pournel.....	3	35	8	12	27	»
Assier.....	3	35	8	12	27	»
Flaujac (halte).....	5	6	8	23	12	47
Gramat.....	5	19	8	35	12	59
Rocamadour.....	5	37	8	9	13	16
Montvalent.....	5	4	8	58	13	27
St-Denis-p.- (arr.)	5	55	9	16	13	32
Martel (dép.)	6	7	9	16	13	43
Quatre-Routes.....	6	19	9	26	13	54
Turenne.....	6	50	9	42	14	21
BRIVE (O.) ar.	6	50	9	42	14	21
PARIS (Orsay) ar.	—	—	—	—	—	—

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8	2	10	14	16	11	18 36
Cabessut.....	8	11	10	25	16	22	18 47
Arcembaud.....	8	20	10	41	16	31	19
Vers.....	8	28	10	50	16	19	19 11
Saint-Géry.....	8	35	11	14	16	44	